

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2019

COÛT DU FONCIER ET OFFRE DE LOGEMENTS - (N° 2434)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Lagleize
-----**ARTICLE PREMIER**

Après la référence :

« L. 2542-26, »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 :

« les références : « L. 2241-6, L. 2241-7 » sont supprimées ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel